

Philologie romane

Fabio Zinelli



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/2408>

DOI : 10.4000/ashp.2408

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2018

Pagination : 185-187

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Fabio Zinelli, « Philologie romane », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 149 | 2018, mis en ligne le 05 juillet 2018, consulté le 08 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/2408> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.2408>

PHILOLOGIE ROMANE

Directeur d'études : M. Fabio ZINELLI

Programme de l'année 2016-2017 : *La frontière culturelle occitano-catalane (les traductions de la Légende de Barlaam et Josaphat) ; le français de Terre sainte (la Méditerranée : la langue des Estoires de Venise de Martin da Canal).*

Les conférences de l'année – en alternance toutes les semaines – ont porté sur deux domaines de recherche distincts. Dans le cadre du premier, une attention particulière a été portée à la traduction occitane de la *Légende de Barlaam et Josaphat*. Le texte occitan, dont il existe une édition récente (Radaelli 2016), correspond au contenu de la version latine dite *Vulgate* – traduite au XII^e d'une version grecque byzantine du XI^e s. attribuée traditionnellement à Jean Damascène (VII^e-VIII^e s.) – version qu'il suit littéralement en l'allégeant toutefois des parties doctrinaires et des passages les plus obscurs et les plus abstraits. Conservée par un seul témoin, non autographe, le ms. Paris, BNF, fr. 1049 du XIV^e s., la version occitane a été étudiée pour la première fois au cours des conférences en parallèle avec une version catalane du texte qui lui correspond souvent presque mot à mot. Cette dernière, éditée par Moldenhauer 1929, a été conservée par un ms. du XV^e s. (Vic, Biblioteca Capitulare, 174). Le compilateur du ms. de Vic, comme constaté par le même Moldenhauer, a d'ailleurs interpolé le texte avec un certain nombre de passages tirés de la version catalane de la *Légende dorée* (le ms. de Vic contient lui-même une copie complète de la version catalane de l'œuvre de Jacques de Voragine).

On compte, parmi les nouveautés du travail de Radaelli 2016, l'identification de quelques catalanismes dans la *scripta* presque uniformément provençale du texte du ms. parisien. Ils sont interprétés par l'éditrice comme appartenant au modèle direct utilisé par le scribe et comme une trace de l'influence culturelle catalane irradiant depuis Montpellier, en possession des rois d'Aragon et de Majorque jusqu'en 1349 (d'autres indices linguistiques montreraient que le modèle direct du ms. fr. 1049 était originaire du Languedoc oriental). Si la liste fournie par Radaelli peut être légèrement reprise et retouchée, elle conserve néanmoins toute sa validité. La collation du ms. de Vic nous permet maintenant d'isoler son témoignage dans une première branche de la tradition vis-à-vis d'une deuxième branche constituée par la version occitane et par trois traductions italiennes médiévales distinctes, exécutés, les trois, à partir d'un texte occitan ne coïncidant pas en tout avec celui du ms. parisien. Notons surtout qu'un tel *stemma* – où la version catalane est opposée à la version occitane contenant des éléments linguistiquement catalans – nous permet de supposer avec un degré suffisant de vraisemblance que la langue de l'original de la traduction était le catalan. Le directeur d'études publiera prochainement un article consacré à la question.

Quelques heures supplémentaires en dehors du cadre principal de la conférence ont été consacrées à une initiation à la langue des troubadours par la lecture et le commentaire grammatical de la *canço-sirventes* de Guiraut de Bornelh, *Los aplechs / ab qu'eu solh / chantar* BdT 242.47.

La partie française du séminaire a été consacrée à l'étude de la langue des *Estoires de Venise*, une chronique relatant l'histoire de la ville lagunaire, dès sa fondation jusqu'à son accession au rang de puissance politique méditerranéenne, écrite probablement entre 1267 et 1275 par Martin da Canal, un obscur fonctionnaire de la *Serenissima* dont nous ne connaissons que le nom. Le directeur d'études vient de publier un article consacré à la question (v. *Activités et Publications*).

D'après F. Lecoy 1974 (compte rendu de l'édition Limentani 1972), « ce vénitien écrit un français pratiquement correct. Nous sommes très loin, avec lui, de ce langage hybride, franco-italien ou franco-vénitien [...] qui sévit (si j'ose dire) dans tant d'autres œuvres écrites à l'époque – ou un peu plus tard – dans la région. » Lecoy maintient néanmoins qu'« il est impossible à la lecture, de ne pas sentir, à un très grand nombre de petits faits, que nous n'avons pas affaire à un Français de langue. » Or, ces « petits faits » avaient été relevés et répertoriés par Limentani 1972 en tant qu'interférences avec le dialecte vénitien parlé par l'auteur. Un nouvel examen, ayant soin de distinguer les interventions des quatre scribes responsables de la copie du ms. unique de l'ouvrage, Florence, Bibl. Riccardiana, 1919 (dernier quart du XIII^e s.), montre que les formes influencées par le vénitien concernent surtout des mots qu'on qualifierait de *realia* (noms de métiers – *causolers*, *jubers*, *vierers* –, objets – *sportes*, *stadere* –, noms de poissons – *storions*, *rombs* –, etc.). Quant à la *scripta*, elle contient des traits que grâce aux études de L. Minervini (v. en particulier Minervini, *RLiR*, 2010 et 2012) nous pouvons désormais qualifier comme appartenant au type linguistique du français d'Outremer. Il s'agit en particulier des formes *ziaus* « yeux », *feuc*, *leuc* « lieu », « feu » dont la présence chez le troisième (*ziaus*, *feuc*, *leuc*) et le quatrième scribe (*ziaus*), les deux de formation bien distincte (les trois premiers scribes sont de formation française alors que le quatrième est un vénitien), rend probable qu'elles appartenaient directement à la langue de l'original. Le travail en équipe de la part de quatre scribes différents et la rareté d'erreurs de copie pourraient d'ailleurs même laisser supposer que la copie ait été effectuée sous le contrôle direct de l'auteur (ou à partir d'un exemplaire proche de l'autographe de son texte). Quant au fonds de la langue écrite par Martin, on retiendra que des éléments lexicaux concernant en particulier les mots de la navigation, la plupart ont un correspondant dans le français en usage dans la Méditerranée (*caravane*, *barche*, *tarite*, *galie*, *sandal*, etc.).

On pourrait être tenté d'interpréter ces indices comme autant d'éléments utiles pour combler en partie le silence environnant la biographie de Martin en lui prêtant sinon une origine, du moins un long séjour en Outremer. Une telle possibilité ne doit pourtant pas nous faire perdre de vue la diffusion non seulement parlée mais aussi littéraire du français d'Outremer. C'est dans cette *scripta* si particulière qu'ont aussi circulé des œuvres telles l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, l'*Histoire d'Outremer* de Guillaume de Tyr et ses *Continuations*, le *Livre dou Tresor* de Brunet Latin. Une tradition manuscrite vénitienne spécifique pour tous ces ouvrages est d'ailleurs aussi attestée. Par conséquent, on peut croire que le choix de Martin da Canal de rédiger ses *Estoires* non pas en latin (ce qui aurait limité la diffusion du texte à un public composé de clercs) ni en vénitien (une tradition régionale n'était d'ailleurs pas encore née) mais en français répond à la nécessité de s'approprier un outil expressif à vocation internationale. Plus précisément, le choix du type particulier d'Outremer,

cible un certain public. Il s'agissait d'expliquer l'histoire et la destinée de Venise (le séminaire a d'ailleurs étudié les chapitres consacrés à la quatrième croisade, lus en parallèle avec les parties correspondantes dans la *Chronique de la Morée*, texte pro-vénitiens, et dans les *Continuations* de Guillaume de Tyr, texte hostile aux vénitiens) non seulement aux vénitiens les plus francophiles mais aux élites francophones établies dans les territoires de la Méditerranée et dans les États latins d'Orient. Les implications politiques d'un tel choix littéraire et linguistique paraissent ainsi pleinement évidentes.